

**DÉCISION (UE) 2015/2360 DU CONSEIL****du 16 décembre 2015****portant nomination d'un membre grec et d'un suppléant grec du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement grec,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 <sup>(1)</sup>, (UE) 2015/190 <sup>(2)</sup> et (UE) 2015/994 <sup>(3)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Le 10 décembre 2015, un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat en vertu duquel M. Dimitrios KALOGEROPOULOS (*politically accountable to the Municipal Council of Maroussi*) a été proposé.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Panagiotis KATSIVELAS,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

- M. Dimitrios KALOGEROPOULOS, *Politically accountable to the Municipal Council of Palaio Faliro* (changement de mandat);

et

b) en tant que suppléant:

- M. Georgios PATOULIS, *Mayor of Maroussi*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2015.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
C. DIESCHBOURG

---

<sup>(1)</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

<sup>(2)</sup> JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.

<sup>(3)</sup> JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.